

S.P.R.B.
BRUXELLES DEVELOPPEMENT
URRBAIN
Direction des Monuments et des Sites
Monsieur Thiery WAUTERS,
Directeur
C.C.N. – Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 – BRUXELLES

V/réf. : BC/2071-0191
N/réf. : AVL/AH/XL-3.35/s.565
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : IXELLES. Campus de la Plaine. Proposition de classement comme site.
Dossier traité par M. B. Campanella.

En réponse à votre courrier du 8 janvier 2015 sous référence, réceptionné le 13 janvier, et en application de l'article 222 §3 et 4 du Cobat, nous vous communiquons **l'avis défavorable** émis par notre Assemblée en sa séance du 4 février 2015, concernant l'objet susmentionné.

Cette demande émane de de l'a.s.b.l. Bruxelles Nature et porte sur le classement d'une zone verte d'environ 6,5 ha, située dans la zone sud de l'ancienne Plaine des Manœuvres, dans sa partie haute (parcelle cadastrée C281X5).

Les espaces verts de l'ensemble de la plaine des manœuvres présentent un réel intérêt à l'échelle de la Région bruxelloise et comblent le déficit en parcs publics de cette portion du territoire.

Toutefois, la protection légale d'une partie de la plaine semble peu justifiée eu égard au fait que, de par leurs dimensions restreintes, les entités identifiées comme remarquables ne sont pas exceptionnelles au niveau régional. Par ailleurs, le classement ne semble pas le meilleur instrument pour articuler le site de la plaine avec les quartiers riverains tout en préservant au mieux ses différentes qualités.

Par conséquent, la CRMS ne souscrit pas à la proposition de classement.

Plutôt que de procéder au classement partiel de la Plaine des Manœuvres comme proposé, il conviendrait d'étudier la totalité du site et d'en identifier les éléments de valeur sur le plan paysager, architectural et urbanistique. L'intérêt de la Plaine devrait être préservé par les outils urbanistiques disponibles et, en particulier, par le PPAS Campus ULB-VUB.

Pour associer l'approche paysagère et urbanistique dans les futurs aménagements envisagés sur la Plaine, et pour concilier les divers aspects liés au rôle biologique (maillage vert), récréatif et social du site, un architecte-paysagiste devrait nécessairement être associé à l'élaboration des plans.

Ceux-ci devraient être réalisés en collaboration étroite avec les différents acteurs actifs sur le terrain.

1/ L'HISTORIQUE DU SITE, SON INTÉRÊT URBANISTIQUE ET PAYSAGER ET SON ÉTAT D'ENTRETIEN

La Plaine des Manœuvres d'Ixelles fut aménagée vers 1875-1880, suite à la désaffectation du site du Cinquantenaire comme champ de Manœuvres et à son aménagement comme parc. Cette relocalisation avait été prévue par le 'plan Besme' de 1866. A noter que sur ce plan figuraient deux champs d'exercice car, à l'époque, les usages hippique et militaire se confondaient. L'un était situé à Ixelles et l'autre à l'ouest du Bois de la Cambre. Le succès croissant de ces deux types d'activités

amenèrent rapidement leur scission géographique. Le site actuel fut donc retenu à l'usage exclusif des militaires, s'appuyant notamment sur la nécessité d'être raccordé au chemin de fer. Cette implantation, qui fut arrêtée par une loi de 1875, s'inscrivait dans le développement d'un véritable quartier militaire, articulé autour du Boulevard Militaire (aujourd'hui Général Jacques), premier élément de la Grande Ceinture (aujourd'hui Moyenne ceinture).

Deux casernes identiques, mises en perspective depuis la plaine, encadraient une nouvelle avenue (Deuxième Régiment des Lanciers) laquelle était raccordée, via l'avenue des Casernes créée à cet effet, sur la chaussée d'Auderghem et de là sur le centre-ville. L'une des deux casernes était raccordée directement au chemin de fer, la gare d'Etterbeek étant à l'époque avant tout militaire. Ce dispositif initial fut complété à l'ouest par l'Ecole de Gendarmerie, et à l'est par la Caserne Rolin et l'Arsenal. Non loin de là s'installait l'Hôpital Militaire, avenue de la Couronne.

Construit dans un laps de temps relativement court, ce vaste ensemble présente encore aujourd'hui un aspect architectural relativement homogène, dans lequel la plaine occupe un lieu stratégique puisqu'elle commande la vue perspective sur les deux casernes principales, toujours intactes.

L'après deuxième guerre vit la désaffectation progressive des lieux par l'armée. Abandonnée petit à petit à partir des années '50, la Plaine n'accueillit plus que quelques manifestations sporadiques, comme celles mentionnées dans la demande de classement, tels les Fastes de la Gendarmerie. Un couvert végétal se créa ainsi progressivement, par défaut d'autres usages, et ce jusqu'à la fin des années '60.

Comme partout en Europe, la Belgique voit alors croître sa population universitaire (avec une volonté de scission linguistique). Les universités, dont celle de Bruxelles, sont à la recherche d'extension, de préférence sous forme de campus. A Bruxelles, le choix tombe finalement sur la Plaine des Manœuvres, aménagée suite à un concours de 1970 gagné par l'équipe de Noel Le Maresquier.

Le campus de la Plaine est notamment marqué par son caractère 'exurbanisé' et déconnecté de son environnement urbain, bien qu'un lien urbanistique se soit développé vers le Campus du Solbosch (via le pont Fraiteur) et un autre vers la sortie de métro Delta.

L'aménagement paysager du campus débute en 1975. Il est représentatif du modèle « greenfield » adopté partout en Europe dans les années 1960-1970, en réponse au développement exponentiel des universités. La structure de ce type de campus est dictée par l'organisation fonctionnelle des différentes constructions, implantées en relation étroite avec leur environnement. A Bruxelles, les ensembles appartenant à l'ULB et à la VUB sont chacun organisés autour d'un espace central. Ils sont implantés dos à dos et ouverts vers les espaces en périphérie.

L'aménagement paysager est créé artificiellement. Il sera renforcé par le relief du terrain, qui est exploité et adapté pour modeler le site, de manière à organiser les circulations, délimiter les entités spatiales et créer de nouvelles perspectives. Il a été planté d'arbres solitaires et de bosquets qui structurent l'espace autour de larges pelouses.

Le campus présente aujourd'hui un intérêt tant sur les plans historique, paysager et urbanistique que social et en termes de maillage vert.

Accessible depuis le Boulevard et depuis le métro, la zone visée par le périmètre de protection constitue en réalité le prolongement du campus universitaire proprement dit. Elle a donc essentiellement une fonction de lieu de passage. Vu la présence de l'espace vert et son accessibilité pour les riverains, il est également un but de promenade. Enfin, des activités estudiantines s'y déroulent, collectives ou privées.

La gestion par les services verts de l'ULB s'est toujours focalisée sur les infrastructures (routes, parking et chemins) et sur leurs abords (tonte de pelouses, tailles d'arbres de voiries). Si les arbres ponctuent et structurent toujours le site, les bosquets des débuts ont entre-temps évolué vers des taillis suite à l'entretien extensif, voir le manque d'entretien. Les arbres couchés et le bois mort s'accumulent (point fort pour la biodiversité), les déchets et traces d'occupation illicite des lieux également.

2/ LA PROPOSITION DE CLASSEMENT

La demande s'appuie sur les arguments suivants:

- le caractère historique et mémorial de l'ensemble,
- la valeur paysagère exemplaire pour les espaces verts bruxellois,
- le patrimoine unique en Région bruxelloise de par l'originalité biologique du site,
- la valeur scientifique exceptionnelle pour l'étude de la biodiversité,
- le potentiel éducationnel majeur,
- l'importance sociale par l'attachement des riverains aux espaces verts.

Ces arguments sont développés dans la demande de classement datée du 21/02/2014 et complétée le 17/10/2014.

Si les arguments avancés témoignent de la richesse biologique et écologique du site, ils n'en démontrent toutefois pas le caractère exceptionnel qui justifierait sa protection légale. En effet, d'autres sites bruxellois sont caractérisés par les divers éléments présents sur la Plaine.

Le site présente un intérêt notamment par son importante diversité et son étendue dans une zone relativement mal pourvue en espaces verts. En revanche, sur le plan biologique, les étendues concernées par les différents milieux sont relativement limitées et ne n'offrent pas les conditions optimales de conservation des milieux et/ou des espèces. En ce qui concerne la faune, le nombre d'espèces présentes et leur diversité sont intéressants mais ne sont pas nécessairement inféodés au site concerné. Ils ne font pas de la Plaine un site important pour l'accueil d'espèces migratrices. Aucun des 5 arbres remarquables répertoriés n'appartient à une espèce exceptionnelle. Leur intérêt réside donc plutôt dans leur forme et/ou leur port.

Par rapport à la valeur scientifique de la biodiversité et au potentiel éducationnel majeur, il ne semble pas y avoir, à l'heure actuelle, d'exploitation du site. L'intérêt que le prof. P. Duvigneaud avait témoigné en son temps pour le site, comme évoqué dans la demande, était centré sur les dynamiques de colonisation de sites urbains en friches ou perturbés. Ce stade étant clairement dépassé, la végétation est arrivée à un stade de maturité, ce qui se traduit en partie par la composition en espèces relevées.

3/ AVIS DE LA CRMS

Les espaces verts de l'ensemble de la plaine des manœuvres présentent un réel intérêt à l'échelle de la Région bruxelloise et comblent le déficit en parcs publics de cette portion du territoire.

Toutefois, la protection légale d'une partie de la plaine semble peu justifiée eu égard au fait que, de par leurs dimensions restreintes, les entités identifiées comme remarquables ne sont pas exceptionnelles au niveau régional. Par ailleurs, le classement ne semble pas le meilleur instrument pour articuler le site de la plaine avec les quartiers riverains tout en préservant au mieux ses différentes qualités.

Par conséquent, la CRMS ne souscrit pas à la proposition de classement.

La recherche d'un statut de préservation adapté aux caractéristiques des lieux permettra le maintien des habitats et espèces végétales intéressants. Quant à la conservation des arbres, elle peut être assurée par des mesures particulières et adaptées au cas par cas. La proximité relative de la Plaine avec le Bois de la Cambre (et la forêt de Soignes) plaide également pour une réflexion globale

d'aménagement à l'échelle du quartier, de manière à renforcer le potentiel de maillage vert. A rappeler qu'au projet de PRDD, la plaine est déjà incluse dans le maillage vert. Sa mise en connexion avec le Bois via l'avenue de l'Université permettrait aussi le développement d'une liaison « verte » entre ces deux entités importantes (en même temps qu'une promenade agréable pour les étudiants).

Plutôt que de procéder au classement partiel de la Plaine des Manœuvres, comme il est proposé par Bruxelles Nature, il conviendrait d'étudier la totalité du site pour en définir les valeurs paysagère, architecturale et urbanistique et celles liées à la biodiversité. L'intérêt de la Plaine devrait être préservé par les outils urbanistiques disponibles et, en particulier, par le PPAS Campus ULB-VUB. Il devrait être pris en compte dans les plans urbanistiques et dans les projets immobiliers qui y sont développés actuellement.

De manière générale, la Commission insiste sur l'importance d'une approche globale de l'ensemble du Campus de la Plaine et de son contexte. Les futurs aménagements devront se fonder sur une analyse fine des qualités paysagères de l'ensemble du site, permettant d'hierarchiser les interventions, de mettre en valeur des points forts du site et de préserver les vues et les perspectives majeures.

Pour associer l'approche paysagère et urbanistique des futurs aménagements, et pour concilier les divers aspects liés au rôle biologique (maillage vert), récréatif et social de la Plaine, un architecte-paysagiste devrait nécessairement être associé à l'élaboration des plans. Ceux-ci devront être réalisés en collaboration étroite avec les différents acteurs présents sur le terrain.

Ceci devrait permettre de préserver les qualités intrinsèques du site tout en créant une plus-value importante et en termes de qualité de logement.

Concrètement, la Commission demande,

- de renforcer les liens urbanistiques vers le Campus du Solbosch (via le pont Fraiteur) et vers la sortie de métro Delta ainsi que vers les futurs aménagements envisagés aux environs directs de la Plaine,
- d'inventorier, de documenter et d'intégrer les éléments paysagers les plus marquants du site,
- de réutiliser et de partager au maximum les chemins existants (entre automobilistes, cyclistes et piétons) sans augmenter le réseau existant,
- d'articuler les futurs ensembles aux structures universitaires existantes,
- d'imposer un P/S maximal ainsi qu'une emprise au sol minimale en fonction de la préservation des surfaces plantées,
- de préserver l'accessibilité maximale et le caractère public des futurs ensembles,
- d'intégrer dans les charges d'urbanisme la création des espaces verts qualitatifs, accessibles à tous (fonctions de promenade, récréatives, didactiques, sociales, etc.)

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copie : **DMS : B. Campanella / DU : A. Goffart**